

Rapport 4-4 Avis sur Actualisation des Contrats d'aménagement et de développement durable	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires-Environnement Rapporteure : Hélène Colnot-Breune	Séance plénière Mardi 27 juin 2017

Ce rapport vise d'une part à définir les modalités de modification de la programmation des opérations inscrites aux Contrats d'aménagement et de développement durable (CADD) 2015 - 2017 et d'autre part à adopter, sur la base de ces modalités, l'ensemble des modifications de cette programmation pour 2017 pour les territoires suivants :

- Pays de la Haute-Vallée de l'Ain
- Pays Graylois
- Pays Vesoul-Val de Saône
- Pays des Vosges Saônoises
- Pays des 7 Rivières
- Pays Aire Urbaine Nord Franche-Comté
- Pays du Haut Jura
- Pays du Haut-Doubs
- Pays Horloger
- SCOT Bisontin
- PETR Doubs Central
- Pays Revermont
- Pays Lédonien

Comme le souligne le rapport, dans la plupart des CADD 2015-2017 des opérations ne vont pas être réalisées (évolution des périmètres d'intercommunalités...) d'où l'abandon d'un certain nombre d'entre elles. Des opérations nouvelles sont également inscrites.

Le CESER aurait souhaité voir un peu plus expliciter les raisons de l'abandon/report/retrait des projets mentionnés dans les tableaux annexes. Cette absence de détail rend plus difficile l'analyse et ne permet pas au CESER d'avoir toutes les cartes en main pour rendre un avis étayé.

Le CESER souligne également qu'il a bien noté l'inscription de près d'une trentaine de nouveaux projets qui devront démarrer cette année.

Le CESER ne formule pas d'autres remarques sur ce rapport, celui-ci faisant confiance aux acteurs de chacun des territoires concernés qui sont les plus à même de connaître les possibilités d'actions sur le terrain qui pourront véritablement être menées au plus près de ses réalités.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.